

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$5.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 2 Mai 1884

QUESTIONS DU JOUR

Le correspondant montréalais du Mail ayant dit que la Minerve avait publié des attaques contre M. Hector Langevin...

Une dépêche reçue de Winnipeg nous apprend que le docteur Wilson, député du comté de Dufferin...

M. Light, ingénieur civil, est arrivé à Ottawa pour y recevoir les instructions nécessaires en vue de l'exploration qui doit être faite pour trouver la ligne la plus directe du Pacifique avec le nord de l'Atlantique...

Avant de publier la récente encyclopédie relative aux francs-maçons, le pape a reçu des rapports détaillés du cardinal Sacconi, doyen du Sacré Collège...

En réponse au Journal des Trois-Rivières, la Minerve dit :

Le Journal a l'air de croire que c'est d'aujourd'hui que nous reconnaissons les fautes passées de l'Université Laval. Avec un peu de mémoire il pourrait se convaincre de son injustice...

On dit que le gouvernement de M. Mowat va consentir à ce que les taux fixés pour les licences provinciales soient acceptés par ses officiers...

A Toronto, l'inspecteur des licences fédérales accordera les licences demain. La mise en opération de la loi fédérale des licences a causé, hier, beaucoup d'excitation à Saint-Jean...

A Portland, N. B., les autorités civiles ont pris sur elles d'accor-

der des licences. Le gouvernement fédéral poursuivra ceux qui ont méconnu la loi fédérale pour se soumettre à la loi municipale.

A Ottawa, comme nos lecteurs le savent déjà sans doute, les débitants de liqueurs ont jusqu'au 15 mai pour s'adresser aux commissaires fédéraux et en obtenir des certificats de licences.

UN AVERTISSEMENT

M. Miall, commis-aire du Revenu de l'Intérieur, vient d'adresser aux commissaires de licences fédérales, un document très important pour les vendeurs de boissons enivrantes. C'est un avertissement dont ces derniers feront bien de tenir compte. Voici ce document :

Département du Revenu de l'Intérieur, Ottawa, 30 avril, 1881.

Monsieur J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général de désavouer l'acte passé par la législature d'Ontario, intitulé :

Acte concernant les droits de licences et inscrit au chapitre 35 des Statuts d'Ontario, 1884.

Le département du revenu de l'Intérieur ne désire exercer aucune autorité sur l'action des commissaires nommés en vertu de l'acte des licences 1883, d'autant plus que l'intention évidente du parlement a été de confier l'administration de l'acte à des commissaires représentant directement les intérêts judiciaires, municipaux et généraux du pays.

Mais je crois pouvoir vous prévenir qu'en raison des complications qui ont été produites par une législation concurrente, il ne serait que juste que les intéressés fussent avertis que si la constitutionnalité de l'acte fédéral est, à une date prochaine, maintenue par la Cour Supérieure, à laquelle la question va être immédiatement soumise, ceux qui s'en sont rapportés à la loi provinciale pour leurs licences, se trouveront dans l'impossibilité de continuer leur commerce...

Ces personnes devraient aussi être averties qu'il ne sera pas permis, d'après la loi, d'accorder de nouvelles licences après le 15 mai. Il faudra attendre au printemps prochain.

Il serait peut-être désirable aussi de faire observer que l'ajournement des pénalités imposées aux possesseurs de licences provinciales, prescrit par la clause 26 des amendements de l'acte des licences 1883, n'est qu'un ajournement temporaire. Si l'acte fédéral est maintenu, les licences obtenues en vertu de l'acte provincial ne seront plus une protection pour les vendeurs de liqueurs qui n'auront pas obtenu leur licence des commissaires fédéraux.

En conséquence du désaveu de l'acte d'Ontario concernant les droits de licence, ceux qui auront des certificats n'auront qu'à établir, à la satisfaction de l'inspecteur en chef, qu'ils ont ou payé ou offert les droits de licences, provinciaux ou municipaux, pour leur donner droit à une licence en vertu de l'acte fédéral 1883, pourvu toujours qu'ils soient en règle avec toutes les autres dispositions de l'acte.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre, etc, E. MIALL.

Le directeur de l'exposition universelle qui doit avoir lieu à la Nouvelle-Orléans à l'occasion du centenaire du coton, le général Burke, annonce que la bâtisse principale de l'exposition va être augmentée de 1,646,000 pieds carrés couvrant un espace de 33 acres. Elle est actuellement plus considérable que celle de l'exposition qui a eu lieu à Londres.

PETITES NOTES

La Tribune de Montréal a, paru, hier, pour la dernière fois.

L'honorable ministre des Jeunes est arrivé à Ottawa aujourd'hui.

On dit que le nouveau journal qui sera publié à Montréal aura pour titre l'Univers.

MM. Turcotte, Carbray et Gaborry, membres de la législature de Québec, n'assistent à aucun caucus.

Monsieur Smeulders, délégué apostolique, a été faire visite à Monsieur Bourget, hier, au Saul au Récollet.

Le mariage de la princesse Victoria de Hesse avec le prince Louis de Battenburg, a été célébré, samedi à Darmstadt.

En conséquence de l'augmentation du trafic entre Ottawa et Montréal, le Pacifique va être obligé de construire une double voie.

Environ 300 hommes employés sur le chemin de fer Ontario et Québec se sont mis en grève, hier, pour obtenir une augmentation de gages.

La compagnie du chemin de fer Pontiac et Pacifique a conclu de nouveaux arrangements avec M. Armstrong pour faire terminer promptement la construction de son chemin.

Les journaux de Montréal nous disent qu'il y a eu peu de déménagements cette année à l'occasion du 1er mai, et que le prix des loyers est augmenté. Il en est de même à Ottawa et à Hull.

Les contrats pour la construction d'un bureau de poste à Sherbrooke et d'un hôpital de marine à Saint-Jean, N.-B., ont été accordés, hier, aux plus bas soumissionnaires, dont les noms n'ont pas encore été livrés au public.

La Minerve transporte ses bureaux et ses ateliers à la Place Jacques-Cartier. Elle a fait des frais d'installation considérables afin de pouvoir répondre d'une façon plus satisfaisante aux besoins d'une clientèle croissante.

Pâques tombait le 13 avril, cette année. Chose curieuse, aucun homme vivant n'avait vu Pâques à cette date auparavant. En effet, ce fait ne s'était présenté qu'en 1663, 1674, 1731 et 1742, et il ne se renouvellera dans ce siècle qu'en 1894. Combien de nous n'existeront pas alors?

M. le magistrat stipendaire C. B. Rouleau, dont nous avons annoncé hier, l'arrivée à Ottawa, fait publier dans la Minerve un rapport détaillé et très intéressant de ses observations sur le Nord-Ouest. Ce rapport renferme des renseignements importants sur nos compatriotes qui désireraient aller s'établir dans le Nord-Ouest.

Législature de Québec

Les résolutions de M. Duhamel concernant l'autonomie des provinces ont été adoptées, hier soir. M. Gauthier a nié que sir Hector Langevin lui ait remis un amendement pour ajouter à ces résolutions, comme quelques personnes l'ont prétendu.

M. Gauthier s'est prononcé en faveur des résolutions, de même que M. Poupore. Ce dernier a soutenu que les autorités fédérales n'avaient pas empiété sur nos droits; sur 1105 projets de loi adoptés par la législature provinciale, de 1868 à 1882, deux seulement ont été désavoués, l'un par le gouvernement Mackenzie, et l'autre par le gouvernement Macdonald.

M. Duhamel a dit que rien n'indiquait que nos droits fussent menacés, et si le chef de l'opposition n'eût pas déposé sa motion, il n'aurait pas été nécessaire de proposer ces résolutions.

B. G.

Economie de 35 pour Cent. En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mavaut et Lanigan à leur ancien magasin, 113 Rue Rideau. Ce fonds de commerce a été acheté argent comptant à 65 cts dans la Plastre. Conditions de vente: Argent comptant et Un seul prix.

BRYSON, GRAHAM & Co., 5 avril 1884

65 cts dans la Plastre.

LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

AVIS L'ÉPICERIE Au meilleur marché et la mieux assortie de la ville d'Ottawa est celle de J. B. C. DUNN

Ceux qui sont pour ouvrir un magasin d'épicerie feront bien d'aller le voir. Ottawa, 18 Avril 1884.

Voitures pour Enfants Cages pour Oiseaux

E. G. LAVERDURE No. 96 Rue RIDEAU.

ABANDON DU COMMERCE A L'ANCIEN MAGASIN DE DRAPER Vente complete et sans reserve

Ayant en magasin un très grand assortiment de marchandises, nous sommes décidés à les vendre à un rabais énorme. Le public d'Ottawa sait fort bien que notre assortiment a toujours été le plus complet et le meilleur, comprenant toutes les

Marchandises les plus nouvelles Et les plus à la mode, aussi bien que les principales, telles que COTONS, TOILES, LAINES, SOIES, ETOFFES A ROBES, GANTS, BAS, BONNETERIE, et un fonds considérable de

MARCHANDISES DE GOUT Le tout sera vendu à des prix qui surprendront les plus économiques. Cette vente est bona fide. Les importations du printemps, comprenant toutes les nouveautés de la saison, sont incluses dans la vente.

Attendez-vous à faire de bons Marchés NOUS AVONS BESOIN D'ARGENT Tout doit se Vendre A L'ANCIEN

MAGASIN DE DRAPER 559 et 561 rue Sussex 5 avril 1884

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

3 déc. 1 an. FERRONNERIES

Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez MCDUGALL & CUZNER

GROSSE TARRIERE, Rue Sussex, et coin de la rue Duke, CHAUDIERES, OTTAWA, Et à MATTAWA, P.Q.

MCDUGALL & CUZNER 31 Octobre 1883.

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

Theatre a 10 cts INSTITUT CANADIEN LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE. Changement de programme toutes les semaines. REPRESENTATION: Dans l'après-midi à 2.30 hrs EXCEPTÉ LES LUNDIS Le soir à 8 heures. Admission, 10 Cents. Sièges réservés, 10 Cts. extra.

GRAND Magasin de Meubles DE L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger. Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

MACHINES A COUDRE Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MEILLEURES FAISBIQUES et aux conditions les plus faibles, comprenant (pour usage de vestique) Royal, Wilson, Stewart, Wood, Wansor, New Stewart, White, Wheeler et Wilson. (Machines à Coudre pour fabrique) Singer de Wilson No. 2. Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le fil dur.

Machines de Jones à repicorer pour les fabricants de chaussures. R. W. MARTIN 36, Rue Rideau, 1er Fév. 1884